



Union-Discipline-Travail



BID

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME DE DECENTRALISATION DES UNIVERSITES
(PDU)

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE D'ODIENNE

Financement de la Banque Islamique de Développement
Mode de Financement : vente à tempérament
N° de Financement : CIV 1025

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N° S 125/2025

Sélection d'un consultant individuel pour l'assistance à l'élaboration d'une étude sur les coûts de financement du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

- 1- **Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire**, a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement pour le financement du Projet d'Appui au Développement de l'Université d'Odienné, et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour les paiements éligibles au titre du contrat de services d'un consultant individuel pour lequel la présente manifestation d'intérêt est émise.
- 2- Les services comprennent i) l'identification des sources de financement actuelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ii) l'analyse de la répartition des dépenses et leur efficacité iii) la comparaison des modèles de financement avec ceux d'autres pays similaires en termes de développement économique et de système éducatif iv) la formulation des recommandations pour un financement durable et efficace iv) élaborer des mécanismes innovants de financement, pour une période de réalisation de 04 mois et un niveau d'effort en expert mois estimé à 2.67 H/M. La date prévisionnelle de démarrage est fixée au 20 août 2025.
- 3- Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.
- 4- Le Programme de Décentralisation des Universités invite les Consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt pour la réalisation des services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations spécifiques qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les services. Les consultants individuels affiliés à une organisation/société peuvent également manifester leur intérêt.
- 5- Les candidats potentiels devront fournir des informations sur leurs qualifications générales en tant que consultant individuel, leur expérience en rapport avec la mission, leur expérience dans la région et le secteur ainsi que leurs connaissances linguistiques.

-
- Les consultants devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :
- une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur du PDU signée ;
 - le Curriculum Vitae (CV) du consultant, signé, détaillant au mieux l'expérience requise pour la mission avec des références précises et vérifiables par mission effectuée (certificat, ou attestation, etc.) ;
 - Une copie du ou des diplôme(s) pour justifier la qualification ;
 - Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets ou ABE...).
- 6- Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection applicable aux consultants individuels telle que définie dans les Directives de la BIsD pour la passation de marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (version avril 2019).
- Les qualifications minimales requises sont :
- le consultant doit avoir un diplôme de niveau Bac+5 en économie, finances publiques, gestion ou domaine connexe ;
 - le consultant doit avoir au moins 10 années d'expérience dans la réalisation d'études sur le financement de l'enseignement supérieur, avec une bonne connaissance des systèmes de financement en Afrique ;
 - le consultant doit avoir participé au moins à deux (02) missions portant sur l'analyse de la répartition des dépenses et leur efficacité, la comparaison des modèles de financement avec ceux d'autres pays similaires en termes de développement économique, la formulation des recommandations pour un financement durable et efficace et l'élaboration des mécanismes innovants de financement au cours des dix (10) dernières années (2014 à 2024) ou (2015 à 2025) ;
 - le consultant doit avoir d'excellentes capacités analytiques et rédactionnelles ;
 - le consultant doit avoir une parfaite maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de l'anglais.
- 7- Les consultants individuels intéressés sont invités à lire les clauses 1. 23 et 1.24 des Directives de la BIsD pour la passation des marchés de services de consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (les "Directives de passation de marchés") qui énoncent les politiques de la BIsD en matière de conflits d'intérêts.
- 8- Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures d'ouverture des bureaux indiquées : **de 8 heures 00 minute à 12 heures 00 minute et de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes, heures locales, tous les jours ouvrables.**
- 9- Les manifestations d'intérêt doivent être remises en personne sous forme écrite, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **14 / 08 / 2025, à 10 heures 00 minute, heure locale, en cinq (5) exemplaires dont un (01) original.** Elles doivent être transmises avec la mention : **« Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant individuel pour l'assistance à l'élaboration d'une étude sur les coûts de financement du sous-secteur de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique »** à l'attention de **DR. KONE Siaka, Coordonnateur du Programme de Décentralisation des Universités.**

Abidjan, Cocody, Riviera 3, Rue du Lycée Français, Cité Coprim, Lot 1069, Ilot 118,
Tél : (+225) 25 22 01 23 00

Email : marches@pdu.ci

www.pdu.ci

L'ouverture des plis se fera le, **14 /08/ 2025 à 10 heures 30 minutes temps universel** à la même adresse.

NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'ARCOP en est une preuve ».

En cas de non production du quitus de non redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ARCOP qu'il est à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués

Les offres retenues à l'issue de l'examen des critères de recevabilité sont ensuite classées par ordre de mérite suivant leur nombre total de points obtenus à l'évaluation de la qualification et de l'expérience du candidat. Le candidat classé 1er sera invité à la soumission d'une proposition technique et financière puis à une séance de négociation.

ANNEXES

A- Formulaire de renseignement sur le Consultant

B- Fiche Projets/Expérience du Consultant

C- Règles de la BIsD-Corruption et pratique frauduleuses

D- Termes de reference

A.Fiche de renseignements sur le candidat

Date : _____

No. AMI : _____

Nom du candidat :

Dans le cas d'un groupement d'entreprises (GE), nom de chaque partie :

Pays où le candidat est constitué en société :

Année à laquelle le candidat a été ou sera constitué en société :

Adresse légale du candidat dans le pays où il est constitué en société :

Renseignements sur le représentant autorisé du candidat :

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone/de télécopie :

Adresse électronique:

1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :

- ☐ Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions de l'Article 4.5 des IC.
- ☐ Dans le cas d'un GE, lettre d'intention de former un GE ou de signer un accord de GE, conformément aux dispositions de l'article 4.2 des IC.
- ☐ Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière, le respect des règles de droit commercial, et l'indépendance du Candidat vis-à-vis du Maître de l'Ouvrage, conformément aux dispositions de l'article 4.9 des IC.

2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

B. Expérience du Consultant

Date: _____

No. AMI : _____

1. Citer uniquement les missions similaires précédentes réalisées avec succès les dernières années.
2. Citer uniquement les missions pour lesquelles le Consultant avait un contrat en tant que contractant ou partenaire d'un groupement contractant. Les missions réalisées individuellement par les personnels du Consultant travaillant à titre privé ou dans d'autres cabinets de consultant ne peuvent pas être déclarées comme expérience pertinente du Consultant ni celle des partenaires ou sous-traitants du Consultant, mais peuvent être déclarées par les personnels eux même dans leurs CV. Le Consultant devra être prêt à justifier l'expérience déclarée en présentant copie des documents et références pertinentes si cela est demandé par le Client.

Durée	Titre de la mission / & brève description des principaux produits et résultats obtenus	Nom du Client & Pays de la mission	Valeur approx. du Contrat (en équivalent \$EU) / Montant payé à votre cabinet	Rôle dans la mission
{ex., Jan.2009 – Avr.2010}	{ex., “Amélioration de la qualité de”: étude d’un plan directeur pour la rationalisation de; }	{ex., Ministère de, pays}	{ex., 1 million \$EU / 0.5 million \$EU}	{ex., Chef de file d’un Groupement A&B&C}
{ex., Jan-Mai 2008}	{ex., “Appui au Gouvernement....” : préparation de réglementations secondaires sur}	{ex., municipalité de....., pays}	{ex., 0.2 million \$EU / 0.2 million \$EU}	{ex., Consultant unique}

C. Pays Règles de la BIsD-Corruption et pratiques frauduleuses

Directives pour l'acquisition de Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement - Avril 2019

Fraude et Corruption

1.38 La politique de la BIsD exige que les Bénéficiaires ainsi que les Firmes de Consultants, les Consultants Individuels, et leurs agents (qu'ils soient déclarés ou non), les sous-traitants, les prestataires de services ou fournisseurs, ainsi que les personnels de ces entités, observent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes, lors de la procédure d'acquisition et de l'exécution de marchés financés par la BIsD¹. En vertu de ce principe, les exigences des *Directives Anti-Corruption du Groupe de la BIsD pour la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les Projets Financés par la BIsD* et les procédures de sanctions doivent être appliquées en tous instants. En application de cette politique, la BIsD:

- a) définit comme suit, pour les besoins de la présente disposition, les expressions suivantes:
 - i. «Pratique de corruption» signifie l'offre, le don, la sollicitation ou l'acceptation, directement ou indirectement, d'un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité;
 - ii. "Pratique frauduleuse" signifie tout acte ou omission, ou présentation erronée des faits, qui, délibérément ou par imprudence intentionnelle, induit ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
 - iii. "Pratique collusoire" signifie un arrangement entre deux ou plusieurs parties qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur les actions d'une autre partie ;
 - iv. "Pratique coercitive" signifie tout acte visant à nuire ou porter préjudice, ou menacer de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une partie ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions ; et
 - v. "Pratique obstructive" signifie tout acte à effet de détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la BIsD en matière de corruption ou de pratiques frauduleuses, coercitives ou collusives, ou faire de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menacer, harceler ou intimider quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou visant à entraver délibérément l'exercice par la BIsD de son droit d'examen tel que prévu au paragraphe 1.38 (e) ci-dessous.
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le Consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché, ou tout membre de son personnel, ou ses agents,

¹ Dans ce contexte, toute action entreprise par une Firme, un Consultant et leurs agents, sous-traitants, prestataires de services, et/ou leurs personnels en vue d'influencer la procédure d'attribution ou l'exécution du marché en vue d'un avantage indu quelconque est inappropriée.

sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés), est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des pratiques frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;

- c) déclarera l'acquisition non conforme et annulera la fraction du Financement de Projet allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Bénéficiaire ou d'un bénéficiaire des produits du Financement de Projet s'est livré à la corruption, à des pratiques frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure d'acquisition ou l'exécution du marché en question sans que le Bénéficiaire ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la BIsD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'information de la BIsD lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques;
- d) sanctionnera à tout moment une Firma ou un individu, en application des procédures de sanctions de la BIsD², y compris en déclarant publiquement cette Firma ou cet individu exclu indéfiniment ou pour une période déterminée ::
 - i. de toute attribution de marché financé par la BIsD; et
 - ii. de la possibilité d'être retenu comme sous-traitant, Consultant, fournisseur, ou prestataire de service au profit d'une Firma par ailleurs susceptible de se voir attribuer un contrat financé par la BIsD; et
- e) exigera que les DPs et les marchés financés par la BIsD contiennent une disposition requérant des Consultants, y compris leurs agents, leurs personnels, leurs sous-traitants, leurs prestataires de services ou fournisseurs, qu'ils autorisent la BIsD à examiner tous les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la soumission des Propositions et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la BIsD.

² Une Firma ou un individu peut être exclu de l'attribution de marchés financés par la BIsD à la suite : i) de l'achèvement des procédures de sanctions de la BIsD, y compris entre autres, de l'exclusion croisée convenue avec les autres Institutions Financières Internationales dont les Banques Multilatérales de Développement et de l'application des procédures de sanctions pour fraude et corruption relatives à la passation des marchés du Groupe de la Banque Mondiale ; et ii) d'une suspension temporaire ou d'une suspension temporaire rapide liée à des procédures de sanctions en cours.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - travail

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



PROGRAMME DE DÉCENTRALISATION DES UNIVERSITÉS



**SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ASSISTANCE À
L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE SUR LES COÛTS DE FINANCEMENT DU
SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

TERMES DE REFERENCE

Mai 2025

Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	11
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	11
2.1 Objectif Général	11
2.2 Objectifs Spécifiques	11
3. RÉSULTATS ATTENDUS	12
4. TACHES DU CONSULTANT	12
5. LIVRABLES	12
6. DURÉE ET BUDGET LA MISSION	13
7. PROFIL DU CONSULTANT	13
8. MODALITÉS DE SÉLECTION	13
9. CALENDRIER INDICATIF	14

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique jouent un rôle fondamental dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Ils constituent des leviers essentiels pour l'innovation, la compétitivité et la transformation structurelle des économies. Cependant, leur financement reste un défi majeur pour les pouvoirs publics, confrontés à des ressources limitées et à une demande croissante en infrastructures, équipements et personnel qualifié.

Au cours des dernières décennies, l'expansion rapide du secteur a entraîné une augmentation exponentielle des coûts, notamment en raison de l'ouverture de nouvelles universités (MAN / SAN PEDRO/BONDOUKOU), de la massification des effectifs étudiants et des exigences accrues en matière de qualité de formation et de recherche. Face à ces enjeux, les mécanismes traditionnels de financement, largement dominés par les contributions publiques, montrent leurs limites et appellent à une réflexion approfondie sur des alternatives durables et efficaces.

L'évolution des politiques internationales et les recommandations des organismes multilatéraux soulignent la nécessité de diversifier les sources de financement en intégrant le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, ainsi que des mécanismes innovants tels que les fonds de dotation et les modèles de financement basés sur la performance. Cette étude vise ainsi à fournir aux décideurs une analyse détaillée des coûts actuels du financement du sous-secteur, ainsi que des recommandations stratégiques adaptées au contexte national.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif Général

L'objectif général de cette mission est d'assister le Programme de Décentralisation des Universités (PDU) du MESRS dans l'élaboration d'une étude sur les coûts de financement du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en vue d'améliorer l'efficacité et la soutenabilité des ressources mobilisées.

2.2 Objectifs Spécifiques

- Identifier les sources de financement actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, y compris les contributions de l'État de Côte d'Ivoire, du secteur privé, des partenaires internationaux et des frais de scolarité.
- Analyser la répartition des dépenses et leur efficacité, en mettant en évidence les postes de dépenses majeurs et leur impact sur la qualité de l'enseignement et de la recherche.
- Construire un Modèle de Simulation Financière de l'Enseignement Supérieur (MSFES) en le comparant aux modèles de financement d'autres pays similaires en termes de développement économique et de système éducatif.
- Formuler des recommandations pour un financement durable et efficace, notamment par la diversification des sources de financement et l'amélioration des mécanismes de gestion.
- Proposer des mécanismes innovants de financement, tels que les partenariats public-privé (PPP), les fonds de dotation et les subventions basées sur la performance.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

- Un diagnostic clair du financement actuel du sous-secteur, incluant une cartographie des flux financiers et une évaluation des principaux déterminants des coûts.
- Une analyse approfondie des modèles de financement existants, mettant en évidence leurs forces, faiblesses et opportunités d'amélioration.
- Un rapport final proposant des stratégies concrètes et applicables pour une gestion optimale des ressources.
- Un plan d'action détaillé, incluant un cadre de mise en œuvre et des recommandations en matière de politiques publiques.
- Une série de recommandations pratiques et chiffrées pour les décideurs politiques et les institutions éducatives.
- Un modèle de simulation financière de l'enseignement supérieur (MSFES)

4. TACHES DU CONSULTANT

- Collecter et analyser les données budgétaires et financières disponibles au niveau des institutions concernées.
- Identifier et consulter les parties prenantes (universités, ministères, bailleurs de fonds, organisations étudiantes, etc.).
- Étudier les sources de financement alternatives et leur impact potentiel sur la viabilité du secteur.
- Analyser les tendances et perspectives de financement, en tenant compte des enjeux démographiques, technologiques et économiques.
- Évaluer l'efficacité des modes de financement actuels et proposer des améliorations.
- Élaborer des scénarios prospectifs de financement basés sur différentes hypothèses de croissance et de dépenses.
- Présenter les conclusions et recommandations sous forme de rapport et d'exposé aux parties prenantes.

5. LIVRABLES

- Un rapport de diagnostic préliminaire sur l'état des lieux du financement du sous-secteur.
- Un rapport détaillé sur les tendances de financement et les bonnes pratiques internationales.
- Un rapport d'analyse comparative des modèles de financement, avec des benchmarks internationaux.
- Un rapport final consolidé intégrant les recommandations stratégiques et les orientations futures.
- Une série de fiches techniques résumant les options de financement les plus pertinentes.
- Une présentation synthétique des résultats pour communication aux décideurs et parties prenantes.
- Un modèle de simulation financière complet de l'enseignement supérieur (MSFES).

6. DURÉE ET BUDGET LA MISSION

La mission est prévue pour une durée de **quatre (4) mois**, avec une phase de collecte de données, une phase d'analyse et une phase de présentation des conclusions. Elle se déroulera principalement dans les institutions concernées et pourra inclure des missions de terrain.

Le budget global des études est estimé à 2.67 H/M conformément au cadre quantitatif ci-dessous.

Tout autre frais ou matériel non mentionné dans les présents termes de référence mais qui est nécessaire à la bonne exécution des prestations demandées sera à la charge du consultant.

ESTIMATION DU BUDGET POUR L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE L'ESRS					
H : Hommes ; M : Mois ; J : Jour					
ACTIVITES	Nombre d'experts	Temps intervention jours /mois	Total H /J	Total mois	Total H/M
PHASE PREPARATOIRE					
Consultant	1	20	20	0,5	0,33
DIAGNOSTIQUE					
Consultant	1	20	20	1	0,67
CONCEPTION DU PLAN STRATEGIQUE					
Consultant	1	20	20	2	1,33
FINALISATION ET RESTITUTION					
Consultant	1	20	20	0,5	0,33
Total	4				2,67

Identique au budget du plan stratégique. A modifier

FRAIS DIVERS			
	ACTIVITES	Unité	Qté
1	Atelier de travail	Forfait	1
2	Atelier de restitution	Forfait	1
	Total		2

7. PROFIL DU CONSULTANT

- Diplôme de niveau Bac+5 en économie, finances publiques, gestion ou domaine connexe.
- Expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation d'études sur le financement de l'enseignement supérieur, avec une bonne connaissance des systèmes de financement en Afrique.
- avoir participé au moins à deux (02) missions portant sur l'analyse de la répartition des dépenses et leur efficacité, la comparaison des modèles de financement avec ceux d'autres pays similaires en termes de développement économique, la formulation des recommandations pour un financement durable et efficace et l'élaboration des mécanismes innovants de financement au cours des dix (10) dernières années (2014 à 2024) ou (2015 à 2025)
- Excellentes capacités analytiques et rédactionnelles.
- Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.

8. MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection se fera sur la base d'une analyse comparative des dossiers de candidature comprenant :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur du PDU signée ;

-
- le Curriculum Vitae (CV) du consultant, signé, détaillant au mieux l'expérience requise pour la mission avec des références précises et vérifiables par mission effectuée (certificat, ou attestation, etc.) ;
 - Une copie du ou des diplôme(s) pour justifier la qualification ;
 - Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets ou ABE...).

Les offres retenues à l'issue de l'examen des critères de recevabilité sont ensuite classées par ordre de mérite suivant leur nombre total de points obtenus à l'évaluation de la qualification et de l'expérience du candidat. Le candidat classé 1er sera invité à la soumission d'une proposition technique et financière puis à une séance de négociation.

9. CALENDRIER INDICATIF

Exemple de chronogramme avec des jalons clés pour la soumission des livrables et la validation des résultats.

Phase	Activités	Durée
Phase 1	Collecte et analyse des données	N/A
Phase 2	Elaborer le modèle de simulation financière	N/A
Phase 3	Analyse comparative des modèles de financement	N/A
Phase 4	Élaboration du rapport préliminaire et validation	N/A
Phase 5	Finalisation du rapport et recommandations	N/A
Phase 6	Présentation aux parties prenantes	N/A